

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 056-215600420-20230214-20230214\_05-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Février 2023

N°DC-2023-05

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

### Objet : Renouvellement adhésion au CAUE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatorze février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le dix février deux mille vingt-trois.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Carole MIANNAY, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Franck JOSSO, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL

Secrétaire de séance : M. Gilles DREANO

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association reconnue d'intérêt générale qui permet aux communes morbihannaises de recourir aux services d'une équipe de professionnels spécialisés : architectes DPLG, géographes-urbanistes et environnementaliste.

Au-delà du conseil aux collectivités, les architectes peuvent également recevoir gratuitement, sur rendez-vous, les habitants afin de les aider à penser leurs projets de construction, de rénovation ou d'extension de leurs logements.

Le montant de cotisation est fixé à 0.33 € par habitant, sur la base de la population municipale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- RENOUELE l'adhésion au CAUE pour l'année 2023 ;
- DIT que le montant de cette cotisation est fixé à 731.28 € pour l'année 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

